

## **Communiqué de l'AP-OSCE du 3 juillet – 18h :**

### **L'Ukraine au centre de l'attention alors que les comités généraux de l'AP-OSCE commencent leurs travaux à Birmingham en débattant des rapports et des projets de résolution.**

BIRMINGHAM, 3 juillet 2022 - Réunies aujourd'hui à la 29<sup>ème</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Birmingham, les commissions des affaires politiques et de la sécurité, des affaires économiques et de l'environnement, et des droits de l'homme et des questions humanitaires ont commencé à travailler sur les projets de résolution qui constitueront la Déclaration de Birmingham qui sera adoptée le 6 juillet prochain.

Les membres des commissions ont écouté les présentations des rapporteurs qui se sont largement concentrés sur la guerre en Ukraine et ses impacts politiques, sécuritaires et humanitaires. Parmi les autres questions à l'ordre du jour des comités généraux, figurent la reprise économique après la pandémie de COVID-19, les migrations et les déplacements, la situation humanitaire en Afghanistan, la traite des êtres humains dans une économie mondialisée, la cybersécurité et la cybercriminalité, la sécurité nucléaire et l'interdiction des armes nucléaires, la pollution et le changement climatique, l'indépendance de la société civile, la liberté des médias et la lutte contre la désinformation.

Présidée par Richard Hudson (États-Unis), la commission générale des affaires politiques et de la sécurité a examiné une résolution rédigée par le rapporteur Laurynas Kasciunas (Lituanie) qui « condamne dans les termes les plus forts la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine » et « demande à la Fédération de Russie d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et de retirer les troupes russes de toute l'Ukraine ». Il exprime également son soutien au travail de la commission d'enquête internationale indépendante mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et la Cour pénale internationale, qui enquête sur les crimes de guerre présumés commis en Ukraine.

En présentant le rapport et le projet de résolution, M. Kasciunas a fait valoir que ce n'est pas seulement l'Ukraine mais la sécurité européenne dans son ensemble qui est attaquée, ainsi que les engagements de l'OSCE, le droit international, les droits de l'homme et la démocratie. Il a souligné que la militarisation de l'énergie était un sujet de préoccupation, a regretté le mépris brutal pour la vie et la dignité humaine de ces actions, et a demandé instamment le respect immédiat des principes de l'OSCE. Il est important, a-t-il dit, de se demander ce qui a conduit à cette situation et comment l'OSCE pourrait se montrer plus résiliente pour répondre efficacement aux défis futurs.

Au sein de la commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement, présidée par Pere Joan Pons (Espagne), les membres de la commission ont repris une résolution rédigée par le rapporteur Gudrun Kugler (Autriche), qui couvre des questions telles que les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, ainsi que le changement climatique. La résolution note que « la guerre en Ukraine a considérablement affaibli la stabilité, la connectivité et la prospérité dans toute la région de l'OSCE ».

Qualifiant la commission de « commission de l'avenir », Mme Kugler a souligné le lien entre les questions qu'elle aborde et la sécurité, notant que plusieurs des crises clés de notre époque concernent la dimension économique et environnementale. Elle a souligné les défis particuliers de la guerre en Ukraine et ses effets néfastes sur la population, l'économie et l'environnement. Soulignant qu'il est nécessaire de se concentrer sur des sujets qui ne font pas la une des journaux, tels que l'évolution démographique, et de développer de nouvelles idées dans ces domaines, Mme Kugler a exprimé l'espoir que la résolution sera mise en œuvre dans les parlements nationaux au sein des commissions concernées, notant que « les parlementaires sont les moteurs du changement ».

Présidée par Michael Georg Link (Allemagne), la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires s'est réunie pour examiner le rapport et le projet de résolution présentés par le rapporteur Johan Büser (Suède). Dans ses remarques d'ouverture, Büser a souligné que veiller à ce que les démocraties soient inclusives, résilientes et qu'elles respectent pleinement les droits de l'homme et les principes de l'OSCE devrait être au premier plan du travail de l'AP OSCE. Plusieurs crises survenues ces dernières années ont entravé le respect de l'état de droit et mis en danger les démocraties, a déclaré Büser, notant que les gouvernements ont pris des décisions vastes et sans précédent pour contenir la propagation du COVID-19, dont certaines ont pu exacerber les préoccupations en matière de droits de l'homme et les inégalités, avec un effet dévastateur sur les groupes et les sociétés vulnérables.

Afin de renforcer l'engagement en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, la résolution de M. Büser souligne la nécessité d'une société civile dynamique, indépendante des structures étatiques et libre de leur ingérence. « Les organisations non gouvernementales sont des moyens importants d'exprimer les opinions publiques et de façonner les politiques et sont des partenaires clés pour les parlementaires », indique la résolution. En ce qui concerne la guerre en Ukraine, la résolution indique que « le droit humanitaire international doit être respecté et que l'accès à l'aide humanitaire est un droit fondamental des personnes vivant dans des zones de conflit et des personnes en déplacement ».

Les commissions examineront lundi un certain nombre d'amendements aux projets de résolution et se pencheront également sur plusieurs points supplémentaires qui ont été approuvés pour le débat. Après un processus d'amendement et de vote, les résolutions seront incluses dans la déclaration de Birmingham qui sera adoptée mercredi.

Outre les commissions générales, les activités de dimanche à Birmingham comprenaient également des réunions des commissions ad hoc de l'AP sur le terrorisme et les migrations, ainsi qu'un certain nombre de rencontres bilatérales entre la Présidente Margareta Cederfelt (Suède) et les délégations nationales. À la suite des décisions de la Commission permanente et de l'Assemblée plénière de samedi de lancer de nouveaux règlements sur la sanction des violations graves des engagements de l'OSCE, la sous-commission du règlement et des pratiques de travail de l'Assemblée s'est également réunie aujourd'hui.

Une proposition avancée par la délégation ukrainienne a été soigneusement examinée par les membres de la commission du règlement et considérée comme une base acceptable pour la suite des travaux. Le comité du règlement a accepté de travailler avec les experts du Secrétariat pour élaborer un texte spécifique dans les semaines à venir. La commission se réunira à nouveau dans les mois prochains pour faire le point sur les travaux, avec l'intention de présenter un texte à la Commission permanente de l'Assemblée lors de sa prochaine réunion à Sofia, en octobre.

La session annuelle s'est ouverte hier avec les discours des dirigeants de l'OSCE et des responsables des pays hôtes.